



## AVIS PUBLIC

*Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley,*

*Avis public* est donnée par le soussigné, directeur général de ladite Municipalité :

**Que** lors que la session ordinaire du **mardi 7 mars 2023, à compter de 19h00**, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

### Demande de dérogation

#### Identification du site concerné

Immeuble situé sur le lot 5 060 417

#### Nature et effets

Le propriétaire du terrain demande une dérogation pour l'agrandissement d'un bâtiment existant agricole qui empiète sur un terrain adjacent appartenant aux mêmes propriétaires. L'article 6.6 du règlement 55-2006 prescrit une marge avant de 11 mètres.

**Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement aux demandes.**

Donnée à Saint-Honoré-de-Shenley, ce 20 février 2023

Pier-Olivier Busque

Directeur général et secrétaire-trésorier

\*\*\*\*\*

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil.

Affiché du 20 février 2023 au 7 mars 2023

En foies de quoi, je donne ce certificat, ce 7 mars\_2023

---

Pier-Olivier Busque

Directeur général et secrétaire-trésorier